



*Ministère de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement*

**Atelier de formation sous-
régionale sur la mise en
œuvre du CHM-CDB**

**La Biodiversité en Algérie
Etat et Stratégie**

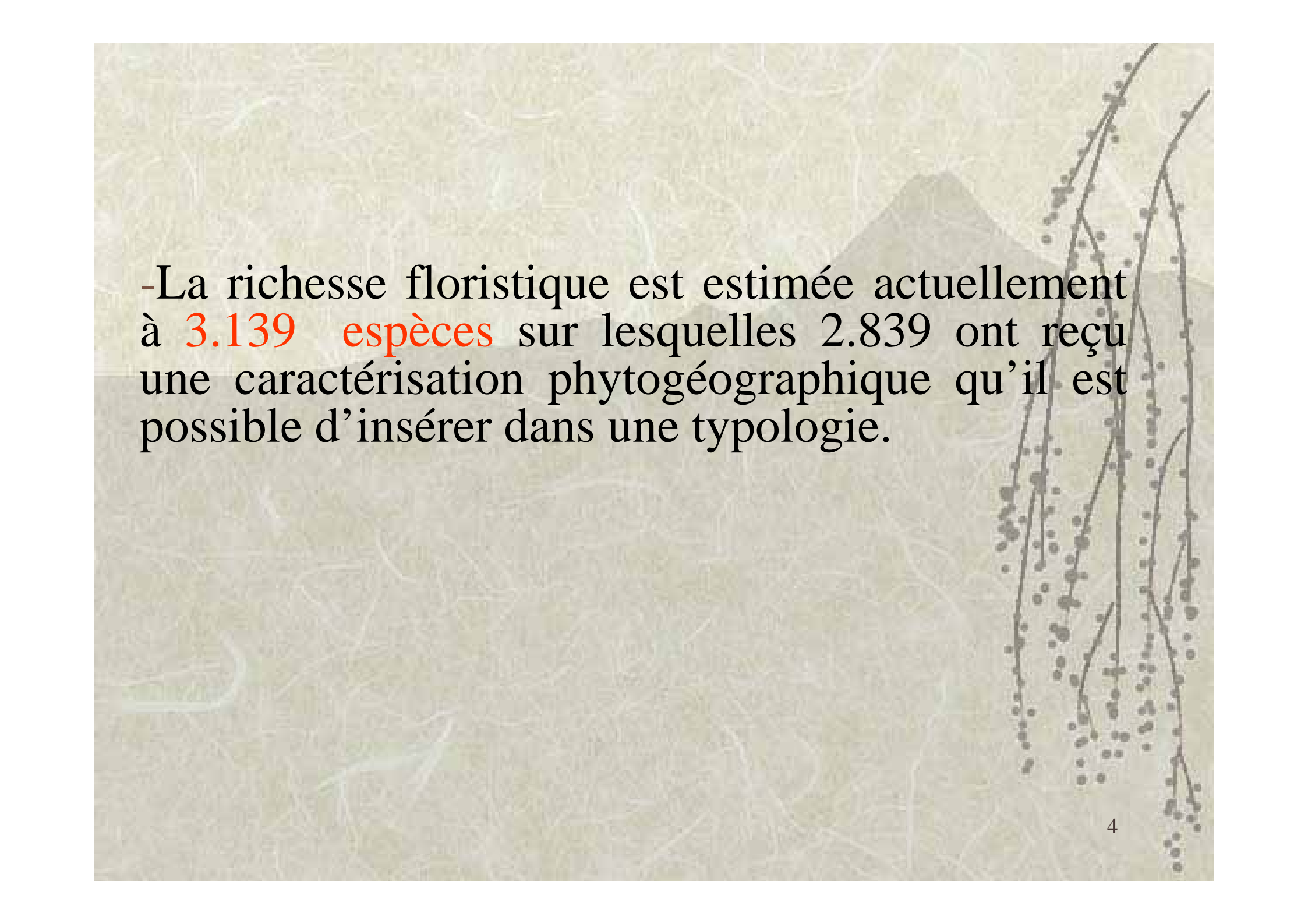
**Rabat du 5 au 17 Mars 2007
(Maroc)**

INTRODUCTION

- Depuis son indépendance, l'Algérie a toujours montré la volonté de gérer rationnellement ses ressources naturelles. Elle s'est constamment placée parmi les pays avant-gardistes en activant et signant avec célérité les conventions internationales relatives à leur protection. Elle a également créé dans ses structures gouvernementales, des institutions capables de prendre en charge leur gestion.
- Dans son patrimoine naturel, elle accorde une place privilégiée aux ressources biologiques et à leur diversité.

Potentialités biologiques algériennes

La diversité bioclimatique et physiographique de l'Algérie a engendré une diversité de paysages, d'habitats et d'écosystèmes


The background of the slide features a soft-focus landscape. In the distance, a range of mountains is visible under a pale sky. In the foreground, the dark, slender branches of a willow tree, heavily laden with small, dark buds or catkins, hang down from the right side of the frame. The overall color palette is muted, consisting of earthy greens, greys, and browns.

-La richesse floristique est estimée actuellement à **3.139 espèces** sur lesquelles 2.839 ont reçu une caractérisation phytogéographique qu'il est possible d'insérer dans une typologie.




- Le classement des espèces en fonction de leur degré de rareté montre l'existence de :

- * 34 espèces **rarissimes** ;
- * 640 espèces **très rares** ;
- * 289 espèces **assez rares** ;
- * 647 espèces **rares** ;



- Ceci montre que **40,53%** (**1286** espèces) de la flore algérienne sont rares à très rares ce qui témoigne de l'urgence des actions de conservation.



Pour la faune, on dénombre :

- 107 espèces de mammifères ;
- 336 espèces d'oiseaux, 13 espèces d'amphibiens et 29 espèces de reptiles.
- près de 20.000 espèces d'insectes.

The background of the slide features a faded, artistic rendering of a desert landscape. In the upper portion, there are silhouettes of mountains against a light, textured sky. The lower portion shows a dark, shadowed ground. On the right side, a thin, dark branch of a tree or shrub extends vertically, adorned with small, dark, circular elements that could be leaves or berries. The overall aesthetic is that of a textured, possibly paper-like or fabric-like surface.


Aujourd'hui , l'Algérie compte:

20 aires protégées

56 millions d'hectares de superficie

55,75 millions d 'hectares situés

en zones désertiques



*L 'Algérie abrite

- 11 parcs nationaux
- 05 réserves naturelles
- 04 réserves de chasse

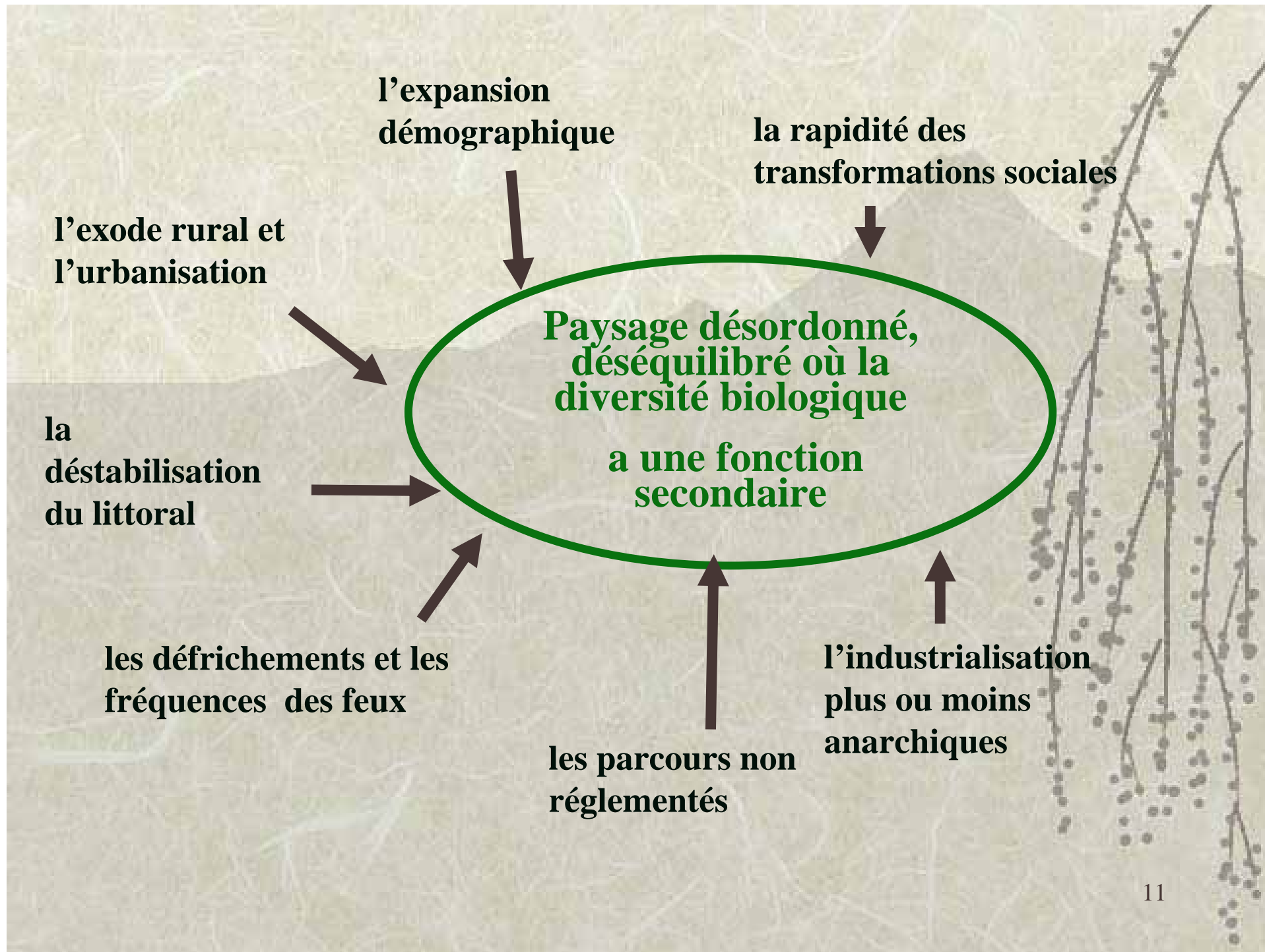
***Six de ces parcs nationaux** bénéficient
du label **U.N.E.S.C.O** en tant que réserves
de la biosphère du réseau **MAB**

(**Tassili, El Kala, Djurdjura, Chréa, Gouraya et Taza**).



42 sites couvrant une superficie totale de près de trois millions d'hectares sont classés zones humides d'importance internationale.

Ces zones humides sont constituées de lacs, d'étangs, de lagunes, de marais, de marécages, de lacs, de barrages, de retenues collinaires, de chotts, de sebkhas, et de gueltas.



The background of the slide features a soft-focus landscape. In the distance, a range of mountains is visible under a pale sky. In the foreground, the dark, slender branches of a willow tree, heavily laden with small, dark buds or catkins, hang down from the right side of the frame. The overall color palette is muted, consisting of earthy greens, greys, and browns.

Pour faire face à cette situation et pour préserver la diversité biologique, de nombreuses mesures ont été prises par les pouvoirs publics.

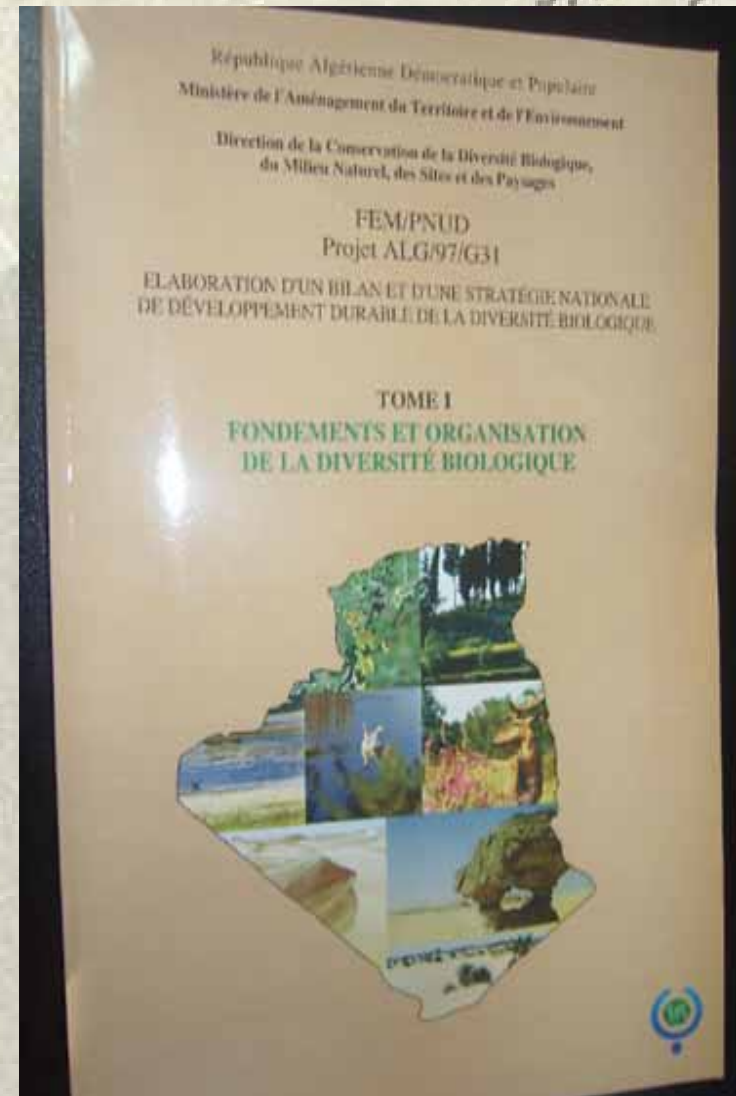
**Le couronnement de cette prise
de conscience**



**Ratification de la Convention sur la
Diversité Biologique** par laquelle l'Algérie
s'est engagée à élaborer une **stratégie
nationale et un plan d'action de
conservation et d'utilisation durable de la
diversité biologique.**

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, **a élaboré la stratégie nationale et le plan d'action qui ont permis d'identifier des options** stratégiques prioritaires de protection et de conservation de ce patrimoine biologique.

Cette stratégie repose sur :



I- CONSERVATION IN SITU DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

1- Renforcement du réseau d'aires protégées qui s'est traduit par :

✓ le **classement des Iles Habibas** (Oran) en **réserve naturelle marine**;

✓ le **classement de Djebel Aissa** (Naâma) en **parc national**;

✓ La mise en place de **la zone protégée de Tinerkouk** (Adrar) : plantation, installation du système goutte à goutte, réhabilitation du puits et du fort.



2- La détermination de 33 sites remarquables représentant différents écosystèmes

Ecosystème côtier

- Parc National de Taza
- Parc National d'El Kala
- Marais de la Macta
- Parc National de Gouraya
- Cordon dunaire de Zemmouri
- Marais de Réghaia
- Ensemble dunaire du Mazafran
- Lac de Béni Bélaïd
- Mont Chenoua
- Iles Habibas
- Ile Rachgoun

Ecosystème montagneux

- Parc National de Théniet El Had
- Parc National du Belezma
- Parc National de Chréa
- Parc National de Tlemcen
- Parc National du Djurdjura
- Réserve Naturelle des Babors
- Mont du Chélia
- Forêt de l'Akfadou

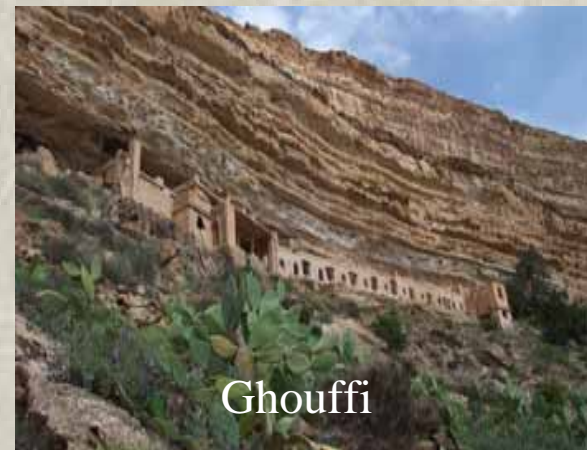
Ecosystème steppique

- Réserve Naturelle de Mergueb
- Réserve Naturelle de Béni Saleh
- Chott El Hodna
- Chott Merouane
- Parc National de Djebel Aïssa
- Lacs de Ain El Ouarka
- Gorges du Ghouffi
- Forêt de Sénalba

Ecosystème saharien

- Parc National du Tassili
- Vallée d'Iherir
- Parc National de l'Ahaggar
- Palmeraie de Taghit
- Aire de l'Arganier
- Lac d'El Ménéa

3- Réalisation d'études de classement en aires protégées

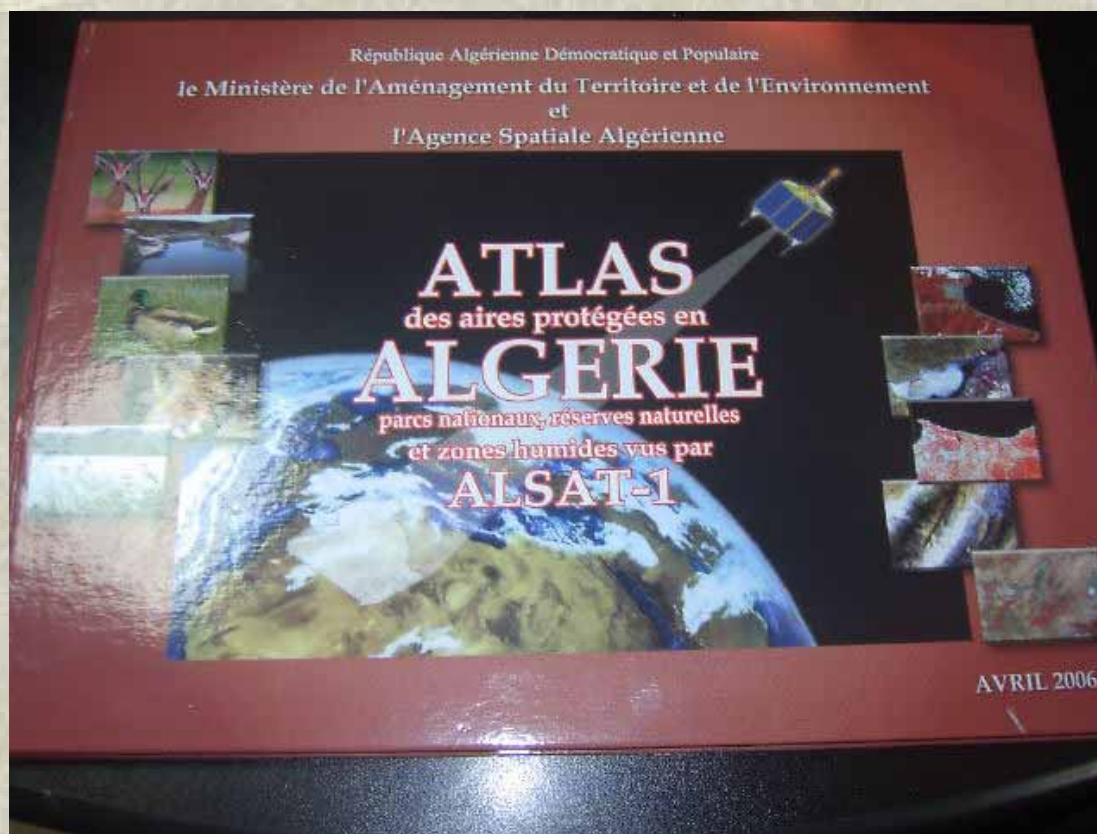


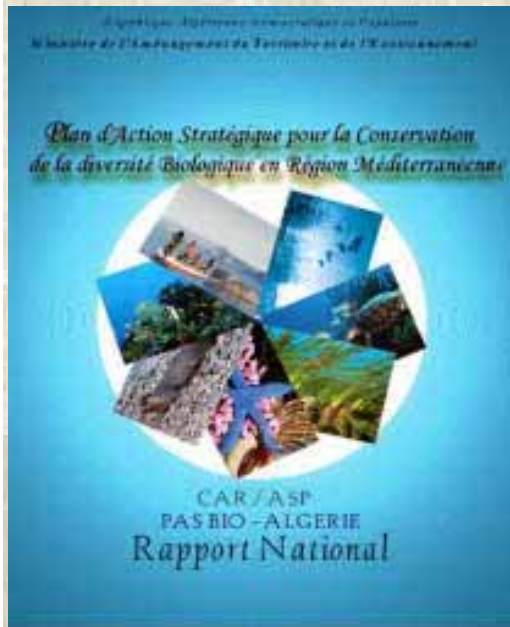
- forêt de Sénalba (Djelfa),
- palmeraie du Ghouffi (Batna),
- site de Tobna-M'Doukel (Batna),
- Djebel Ouahche (Constantine)
- Béni Chograne (Mascara).

4-Réalisation d'une étude d'identification des sites naturels potentiels à protéger dans l'Algérie du Nord qui contribue à:

Assurer la préservation de la diversité biologique par la constitution d'un réseau de sites naturels potentiels abritant des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt national, régional ou international

5- Réalisation d'un **Atlas** relatif aux **aires protégées** en Algérie qui nous permet d'avoir, grâce à **l'outil spatial Alsat 1**, une vue synoptique d'une valeur inestimable de nos aires protégées.





6-Élaboration d'un plan d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité marine (PAS BIO): Ce projet comprend un **descriptif** chronologique de la situation en Algérie, complété par une approche analytique permettant de dégager les tendances essentielles, traduites **en actions planifiées** dont les prioritaires sont

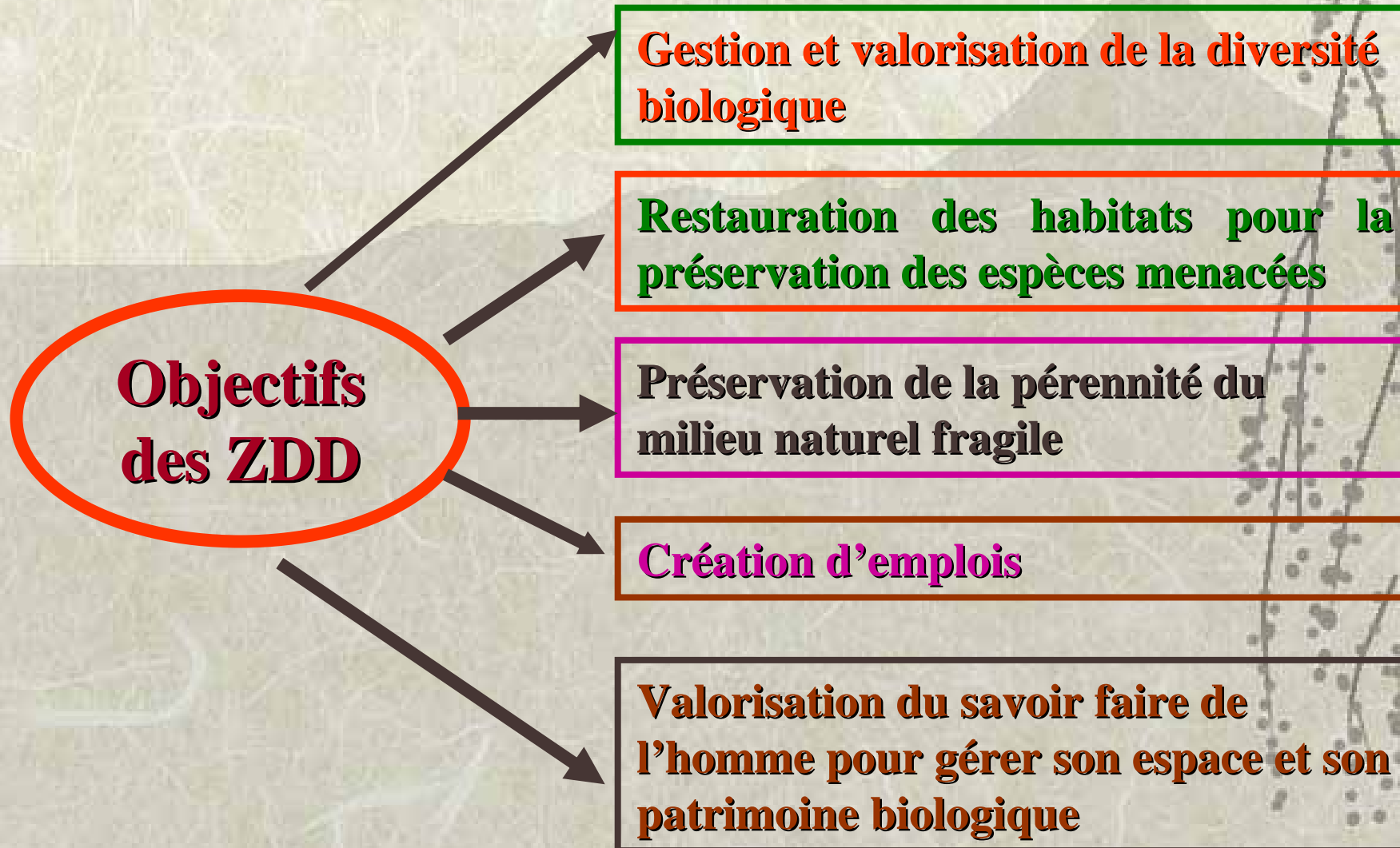
Mise en place d'un réseau de surveillance de l'herbier à Posidonie

Mise en place d'un programme de collecte de données sur le phoque moine

Mise en place d'un dispositif de concentration de poissons pour réduire l'impact de la pêche

Inventaire et mise en place d'aires marines d'intérêt pour la diversité biologique

7- Lancement de Zones de Développement Durable (ZDD)



* **ZDD** du Murdjadjou (Oran) qui comprend deux actions:



1-Aménagement d'une partie du site du Murdjadjou recouvrant une superficie de 20 ha en parc de loisir



2- Le traitement du bassin versant de Murdjadjou



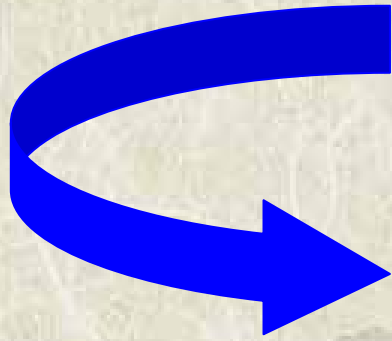
-Reboisement et fixation des berges;

-Correction torrentielles;

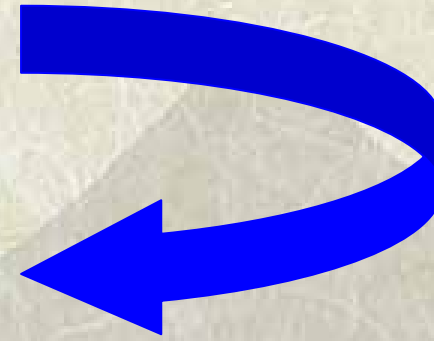
-Ouvertures et aménagement de pistes;

-Ouverture et aménagement de tranchées pare feu;

* **ZDD de Brabtia** (El Tarf) qui comprend trois actions:



1-L'aménagement de l'aquarium de Brabtia



2-L'aménagement de tranchées pare feu sur 195 ha

3-L'aménagement de pistes su 90 Km



8- Création de réserves d'élevage d'espèces animales menacées de disparition. Il s'agit de :

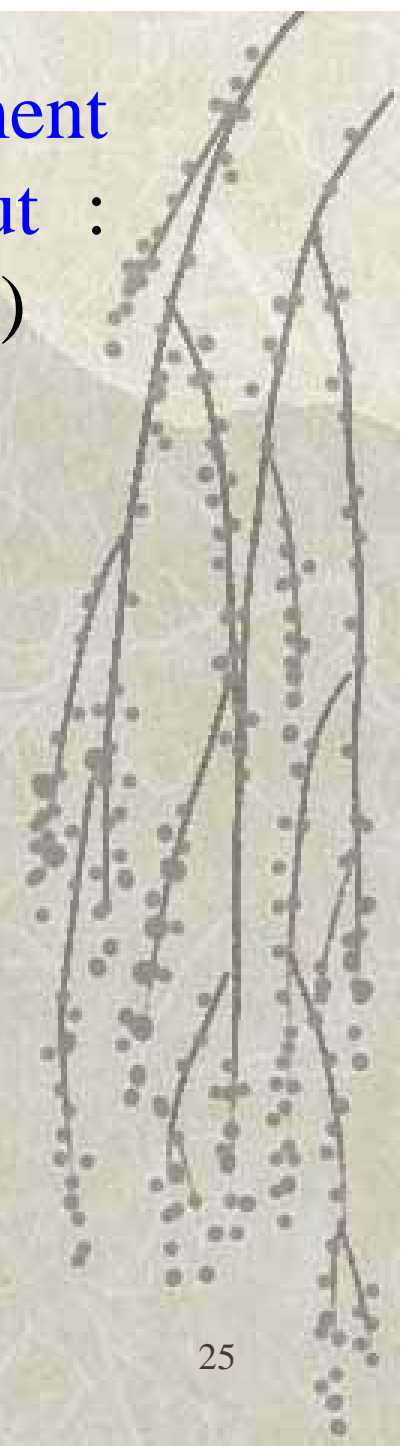
- ✓ Moudjbara (Djelfa) pour l'Outarde houbara ;
- ✓ Tinerkouk (Adrar) pour les ongulées ;
- ✓ Lagarmi (El Bayadh) pour l'Outarde et l'Autruche.



9-Lancement de deux études d'aménagement de sites remarquables (palmeraie de Tiout : Naâma et le site de **Tobna M'Doukel** : Batna)



Palmeraie de Tiout

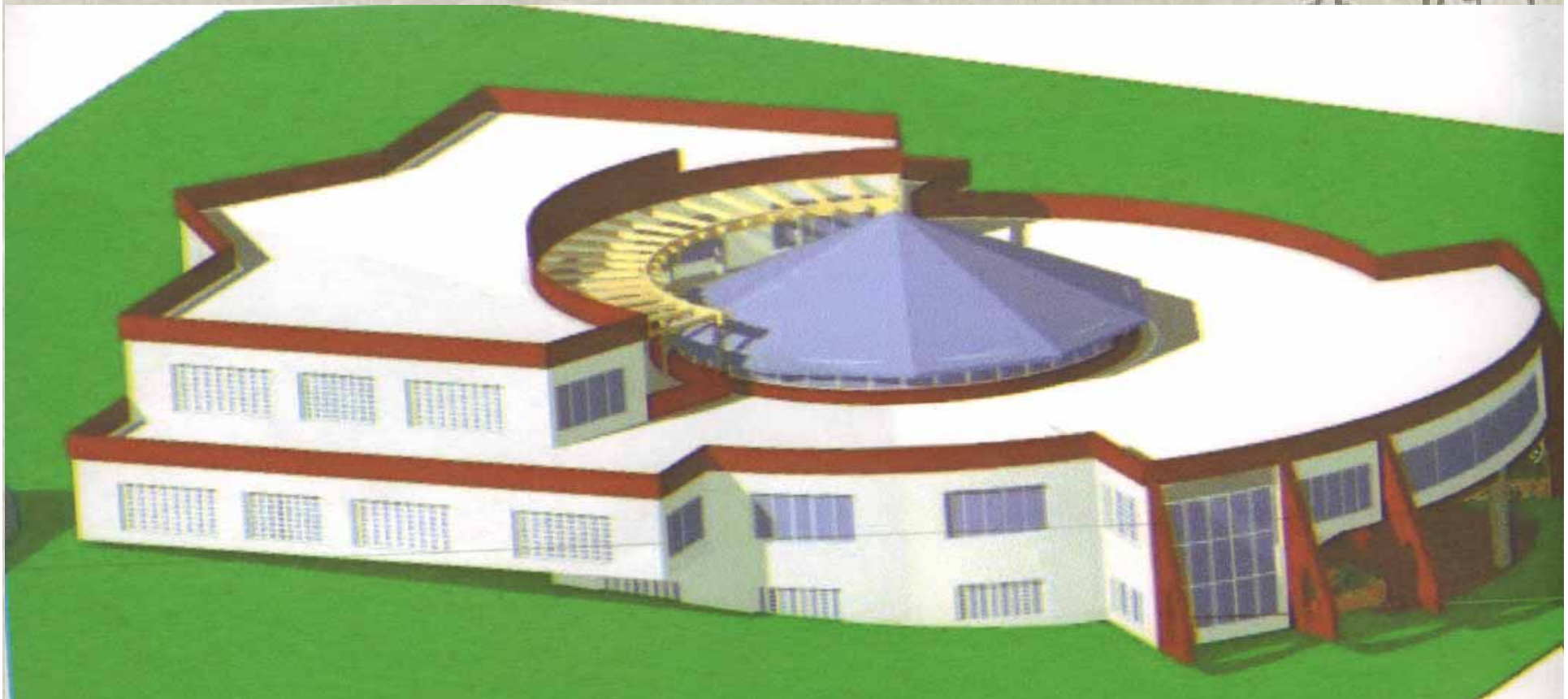


10-Elaboration d'un avant projet de loi relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable

Ce projet précise, pour chaque catégorie d'aires protégée, les mesures de protection qui lui sont propres, les règles de surveillance et de contrôle des prescriptions qui la concerne.

II- CONSERVATION EX SITU DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

1- **Création** par le Centre de Développement des Ressources Biologiques d'une **Banque de Gènes**.



III- MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE CARTAGENE SUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

1- Élaboration du cadre national (institutionnel et réglementaire) de biosécurité (projet PNUE/FEM (validé lors d'un atelier le 6 avril 2005). Ce projet a comporté:

✓ la réalisation de **5 études** faisant ressortir **un diagnostic en matière de biotechnologie et de biosécurité;**

✓ l'organisation de **séminaires, d'ateliers et de formations;**

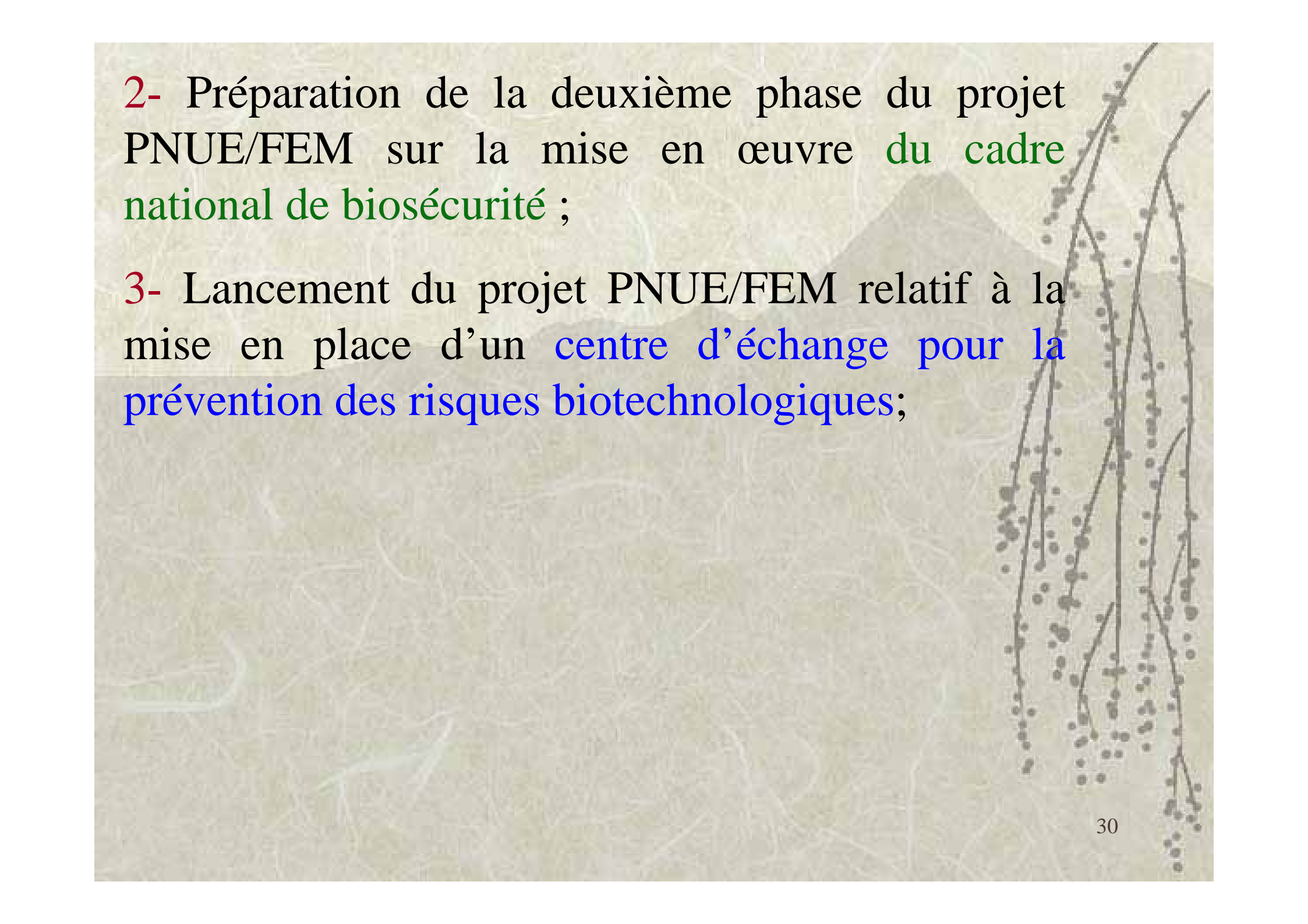
✓ la conception d'une **base de données** en matière de biotechnologie et biosécurité.

Cette base identifie les :

- personnes ressources spécialisées en biotechnologie et/ou en biosécurité;
- laboratoires de recherche en biotechnologie;
- projets de recherche en cours dans le domaine des biotechnologies.

Il est à noter que pour cette première phase clôturée, l'Algérie a reçu un prix du PNUE.



The background of the slide features a soft-focus landscape. In the foreground, there is a field of tall, thin grasses or reeds. In the mid-ground, a range of low mountains or hills is visible under a hazy sky. On the right side, a dark, thin branch of a tree or shrub with small, dark buds or leaves hangs down. The overall color palette is muted, with greens, greys, and earthy tones.

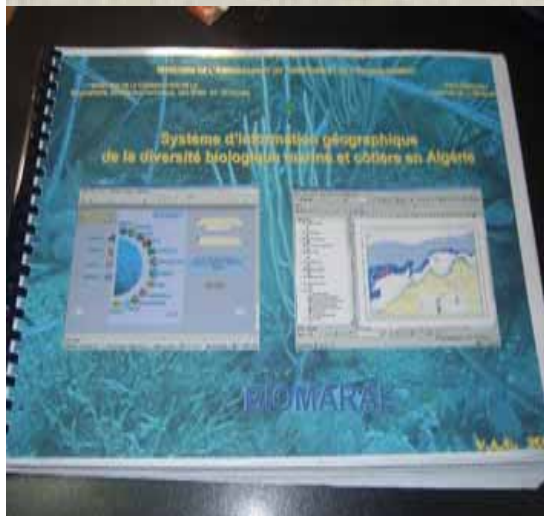
2- Préparation de la deuxième phase du projet PNUE/FEM sur la mise en œuvre **du cadre national de biosécurité** ;

3- Lancement du projet PNUE/FEM relatif à la mise en place d'un **centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques**;

IV- BANQUE DE DONNEES SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

1- Mise en place d'un **système d'information géographique** relatif à la **diversité biologique marine** qui fait ressortir la :

- ❖ Distribution des **espèces d'intérêt écologique** majeur;
- ❖ Localisation des **aires protégées** exclusivement marines, littorales ou mixtes protégées ;
- ❖ Localisation des **sites potentiels pour la conservation** ;
- ❖ Localisation des **aires de pontes** ;
- ❖ Localisation des principales **zones de pêche** ;
- ❖ Localisation des principales **biocénoses benthiques** ;
- ❖ Localisation des **ports de pêche**.



V- PRESERVATION DES ESPACES VERTS


**1-Réalisation du cadastre national des espaces verts
qui a montré :**



**Régression
importante du
couvert végétal**



**Absence
d'entretien et de
gardiennage**



**Quasi-absence
d'espaces verts au
niveau de la plupart
des villes du Sud**

2- Elaboration d'un avant projet de loi relative à la gestion, a la protection et au développement des espaces verts.

OBJET DE LA LOI



DEFINIT LES RÈGLES :

- 1- DE GESTION;**
- 2- DE PROTECTION;**
- 3-DE DÉVELOPPEMENT**

DES ESPACES VERTS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCLUSION

Préserver sa diversité génétique animale et végétale tout en assurant une exploitation rationnelle et raisonnée de ses ressources , garder sa diversité paysagère et écosystémique , conserver ses activités traditionnelles et son cachet historique et culturel est l'ultime objectif que souhaiterait atteindre la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la Diversité Biologique en Algérie.